

**Certificat d'examen de type
n° F-05-B-1918 du 6 décembre 2005**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/F100006-D1-1

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique
doseuse pondérale type PR E**

(classe Ref(0,5))

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 5 août 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique : doseuses pondérales.

FABRICANT :

PACK'REALISATIONS, 2 RUE DE LA CAILLARDIERE, ZI ANGERS-BEAUCOUZE, 49000 ANGERS (FRANCE).

DEMANDEUR :

Le demandeur est le fabricant.

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat n° 02.00.680.001.1 du 18 janvier 2002.

CARACTERISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique doseuse pondérale type PR E faisant l'objet du présent certificat diffère de l'instrument approuvé par le certificat précité par les points suivants.

- La constitution du poste (optionnel) de détermination du poids des emballages vides qui peut également permettre de procéder à un pré-dosage partiel des emballages
- Des modifications pouvant s'appliquer à l'ensemble des postes d'un même ensemble de conditionnement :
 - le module indicateur peut également être de marque ADN PESAGE type MS 300 faisant l'objet du certificat d'essai LNE n° 05-03 délivré par le LNE (Organisme notifié par la France).

Avec ce module :

- * les caractéristiques métrologiques sont complétées par la possibilité d'avoir des versions bi-échelons en respectant toutefois la condition suivante : [$Max / e_1 \leq 6000$]
- * plusieurs voies de pesage peuvent être gérées (jusqu'à 4 voies ; par exemple poste optionnel et poste de dosage). La voie dont les données sont en cours d'affichage est identifiée sur l'affichage.
- * la portée minimale de l'instrument (Min) respecte les conditions suivantes : $Min \geq Max / 12$ pour la classe X(0,5) et $Min \geq Max / 37$ pour la classe X(0,5)

- Le dispositif récepteur de charge peut directement solliciter le dispositif équilibreur et transducteur de charge quelque soit la portée maximale (et non plus seulement pour des portées maximales supérieures à 60 kg).
- Le domaine de températures peut aller de $- 10\text{ °C}$ à $+ 40\text{ °C}$

Les dispositifs fonctionnels sont ceux décrits dans les certificats d'essai respectifs des modules indicateurs.

SCELLEMENT :

La description des dispositifs de scellement figure dans les certificats d'essai respectifs des modules.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont celles prévues par le certificat précité à l'exception du numéro et de la date du certificat qui sont ceux du présent certificat

DEPOT DE MODELE :

La demande est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/F100006-D1 et chez le demandeur.

VALIDITE :

La limite de validité du présent certificat est le 18 janvier 2012.

REMARQUE :

En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées en son article 1^{er} ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification